



Province du BRABANT WALLON
Arrondissement de NIVELLES

COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE
RUE DE MARBAIS, 37
1495 VILLERS-LA-VILLE

C.P.A.S. DE VILLERS-LA-VILLE
RUE DU BERCEAU, 24
1495 VILLERS-LA-VILLE

Villers-la-Ville, le 16 décembre 2022.

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et du C.P.A.S.,

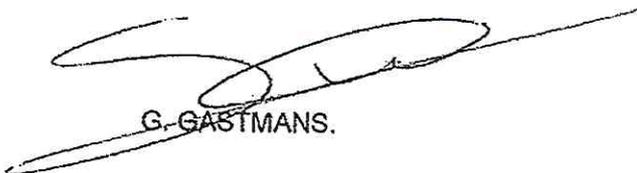
Nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion publique annuelle commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale organisée, en application des articles 26 bis § 5 de la Loi organique des C.P.A.S. et L-1122-11 § 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – celle-ci aura lieu le **MARDI 27 décembre 2022 à 19 H 00'** en la salle du Conseil communal, Maison communale, rue de Marbais n°37 à 1495 Villers-la-Ville.

ORDRE DU JOUR

Rapport sur l'ensemble des synergies existant et à développer entre la Commune et le Centre Public d'Action Sociale et relatif également aux économies d'échelles et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du C.P.A.S. et de la Commune.

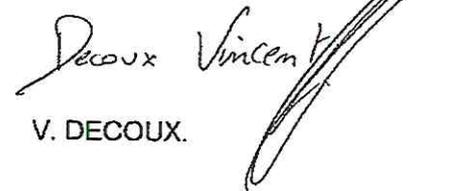
Par ordonnance :

La Directrice générale a.i. du C.P.A.S.,



G. GASTMANS.

Le Président du C.P.A.S.,



V. DECOUX.

La Directrice générale,



S. RUCQUOY.



Le Bourgmestre,



E. BURTON.